



Vice caché ou arnaque? que faire?

Par **man54**, le **11/09/2009** à **20:54**

Bonjour,
J'ai vendu ma moto il y a de ça un mois, lorsque que la transaction s'est passé l'acheteur m'a dit qu'il avait trouvé des vices cachés sur son ancienne moto. C'est à ce moment là que j'aurais du me douter de quelque chose et arrêter la vente.
Effectivement, cette personne vient de m'appeler pour me dire qu'elle avait trouvé un vice caché sur ma moto, que la molette de l'embrayage été tendue à fond, et quand il a voulu la remettre à la normale, il s'est aperçu que l'embrayage été cassé.
J'avais cette moto depuis 6 mois, j'ai fais plus ou moins 3000km sans jamais avoir aucun souci? Je n'étais pas du tout au courant de ce problème, comment puis-je prouver ma bonne foi?
De plus, j'ai perdu le certificat de vente que j'avais établi avec mon vendeur lorsque je l'ai acheté, j'ai seulement le numéro de la plaque, la ville de l'ancien proprio, et la date de vente de la moto. Comment puis-je retrouver cette personne, la préfecture garde t-elle des traces de ce genre de transaction?
Mais encore, si j'arrive à récupérer ces informations pourrais-je me retourner contre ce dernier, si l'expert confirme le vice caché?
Par contre, je me demande si mon acheteur ne fais pas dans l'arnaque. Il s'y connaît en moto, et comme par hasard il trouve toujours des vice caché sur les motos qu'il achète. Je n'ai eu aucun souci avec ma moto. Peut-t-il "bricoler" des vice caché a des fin lucratif, et profiter du manque de connaissance mécanique de pauvre "con" comme moi?
Si se problème est entrain de vous arriver, ou si il vous et arriver, ou si vous voulez simplement déposer un avis, je vous en remercie d'avance.
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **11/09/2009** à **22:10**

Bonjour,
Avez-vous lu ceci ?
http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Par **Berni F**, le **11/09/2009** à **22:21**

Bonjour, rnrvous lui avez vendu une moto d'occasion et j'imagine qu'il l'a essayé (d'ailleurs, je serais surpris qu'il lui ai fallu un mois pour se rendre compte de la "casse" d'une pièce telle que l'embrayage) rnrnce dont il se plaint est probablement que l'embrayage doit être changé car il est très usé (et non pas "cassé" auquel cas vous l'auriez remarqué vous même) rnrndu fait que la moto est d'occasion, l'usure des pièces d'usure ne saurait constituer un "vice caché" (ça serait comme si il se plaignait de pneus usés ou de plaquettes de frein à changer) rnrnje vous suggère donc de refuser fermement toute discussion allant dans le sens d'un vice caché... rnsi il a de "vrais" arguments et désire effectivement aller plus loin, il devra au préalable vous demander ce qu'il veut de façon plus formelle (par lettre recommandée AR par exemple). Il sera alors toujours temps de se demander ce qu'il convient de faire.

Par **man54**, le **11/09/2009** à **23:29**

j'ai lu merci .rnAu téléphone il ma dit qu'il aller m'envoyer le rapport d'expertise!rnPeut etre , essaye t'il d'avoir de l'argent, j'espère de tout cœur que vous avez raison , reste a attendre...rnEncore merci pour le lien et le message.

Par **Tisuisse**, le **11/09/2009** à **23:34**

Vous allez recevoir le rapport d'un garagiste, pas forcément celui d'un expert car il s'agit là de SON expert et non d'un expert judiciaire ayant reçu mandat d'un juge d'instruction. Donc, à réception de ce rapport, nous aviserons.

Par **man54**, le **12/09/2009** à **00:00**

Ok merci .

Par **man54**, le **02/11/2009** à **12:59**

Bonjour , merci pour les réponses .rnA ce jour aucun courrier donc tout vas bien !rnJ'ai eu cette personne au tel je lui est dit que je n'avais pas a lui parler et que si il avait une information a me transmettre qu'il le fasse par courrier et que je donnerais la lettre a mon avocat .rnEt plus rien..rnJe pense que c'était donc juste de l'intimidation pour m'arnaquer .rnMerci a vs .